



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SEITA

Question écrite n° 42621

## Texte de la question

M. Serge Roques appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la négociation en cours du prix des tabacs bruns achetés par la SEITA aux producteurs français. L'entreprise propose une baisse notable de ce prix pour la récolte 1996, ce qui ne pourrait que compromettre le devenir économique des producteurs de tabac des régions rurales et, par la même, de nombreuses petites et moyennes exploitations familiales. En outre, cette stratégie aurait pour conséquence de ruiner des années d'efforts d'adaptation au marché, efforts d'ailleurs soutenus par les pouvoirs publics. Enfin, un partenariat interprofessionnel solide s'est construit autour d'actions de recherche d'expérimentation et de formation ou de la négociation du plan d'approvisionnement et des prix. La loi relative à la privatisation de la SEITA avait d'ailleurs pris en compte ces spécificités en maintenant l'article 4 de la loi du 13 juillet 1984 créant la SEITA et en confirmant ainsi l'engagement officiel de l'État et de la nouvelle société privée de veiller au maintien et au développement de la production nationale de tabac avec l'appui de l'Oniflhor. Compte tenu de cet objectif et de ses responsabilités à l'égard de la production tabacole, il lui demande les actions qu'il compte entreprendre pour soutenir le revenu des producteurs à partir de la nécessaire revalorisation du prix du tabac brun.

## Texte de la réponse

Les producteurs de tabac ont exprimé leurs inquiétudes à l'occasion de la négociation pour la fixation du prix d'achat par la SEITA du tabac brun de récolte 1996. Cette négociation qui s'est engagée il y a quelques semaines, concerne les organisations représentatives des planteurs de tabac et les responsables de la SEITA, société privée cotée en bourse. Des contacts ont été pris et continueront d'être pris avec ces deux partenaires pour s'assurer que l'accord auquel ils parviendront garantira des conditions économiques propres au maintien de la production du tabac brun en France, production spécialisée et dont la consommation est partout en régression. La SEITA s'est engagée à acheter la totalité des quantités qui lui seront offertes au titre des contrats passés avec les producteurs, et la récolte 1996 s'annonce particulièrement bonne. Il convient également de préciser que, comme lors des campagnes précédentes, l'Office des fruits et légumes et de l'horticulture (ONIFLHOR) soutient largement les efforts d'investissements et de recherche de la filière tabacole dans le cadre de programmes annuels et pluriannuels qui concourent à l'amélioration constante de la qualité de la production française et de la rentabilité des producteurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Roques Serge](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42621

**Rubrique :** Tabac

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 septembre 1996, page 4667

**Réponse publiée le** : 25 novembre 1996, page 6147